

RAON L'ÉTAPE, le 19 août 2004 23 AOUT 2004

Le Maire à, ¹⁸⁸² COURRIER ARRIVÉ

SERVICES GÉNÉRAUX
de la Ville de RAON L'ÉTAPE

affaire suivie par

N°

Monsieur le Président de la Chambre
Régionale des Comptes de Lorraine
Place Jeanne d'Arc
B.P 599
88021 EPINAL CEDEX

ENREGISTRÉ
GREFFE

Vos references : GT/JPW/LP/2004-0184

Lettre recommandée avec A.R

Monsieur le Président,

Suite à votre envoi du rapport d'observations définitives de la Chambre concernant la gestion de la Commune de Raon l'Étape depuis 1997, puis-je tout d'abord vous faire part, en toute humilité, de ma satisfaction d'ensemble suite au contrôle approfondi qui vient d'être effectué.

Je relève en effet que :

- « le service budgétaire et comptable dispose d'une organisation, est efficace et les dossiers et progiciels comptables sont maîtrisés »,
- « les pièces comptables sont classées de manière adéquate »,
- « le circuit des achats et de la dépense semble donc adapté aux nécessités comptables. Ce processus est satisfaisant... »,
- « dans l'ensemble, les dispositions essentielles, mais il est vrai fort nombreuses, du Code Général des Collectivités Territoriales sont remplies dans des conditions satisfaisantes »,
- « la situation financière globale de la Ville est satisfaisante »,
- « la Ville dispose d'une aisance globale de trésorerie »,

FUSION

Président de Section
Commissaire au Recouvrement
Conseillers
Assistants de vérification
Secrétariat Général
Greffier
Documentaliste



Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à "Monsieur le Maire de RAON L'ÉTAPE"
Hôtel de Ville - 27, rue Jules Ferry - 88110 RAON L'ÉTAPE - Tél. 03 29 41 66 67 - Fax 03 29 41 94 63

- « la dette reste contenue dans toutes ses composantes »,
- « la gestion du patrimoine est active ».

Toutefois, ces observations positives ne me font pas oublier que rien n'est bien sûr jamais acquis, qu'il est impératif de toujours faire preuve du maximum d'attentions dans la gestion d'une Commune, et que des améliorations doivent être apportées, en particulier sur les sujets suivants :

- facturation des prestations comptables aux 3 EPCI gérés par les services municipaux,
- remise à plat et à niveau de loyers des logements communaux,
- gestion neutre des budgets annexes par rapport au budget principal,
- maîtrise des phases initiales de montage des opérations d'investissement,
- suivi approfondi et systématique des mandats donnés à la SEV,
- valorisation des aides aux associations.

Par ailleurs, des lacunes doivent être et seront comblées dans les meilleurs délais en matière d'organigramme et fiches de postes, de rapports d'activités du SIEC et de la SEV, de conventionnement avec l'association ARCHIPEL, de meilleure information sur les non-titulaires, de déclarations à la CNIL, de mise à jour des régies avec conversions en Euro.

Enfin, permettez-moi d'apporter les précisions suivantes au rapport de la Chambre :

1°) Page 3, 1.2.2 : La Commune participe directement au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité et non par le biais de la CCVP ; par contre, c'est la CCVP qui adhère au Syndicat du Pays de la Déodatie et au Syndicat Mixte Départemental des Déchets Ménagers,

2°) Page 8, fin du 4^{ème} paragraphe :

La plupart des loyers sont fixés hors charges,

3°) Page 17, 2^{ème} paragraphe : la reprise de la provision pour la Société BELENOS est effectuée non en 2003, mais en 2004, en même temps que le provisionnement des 35 872,82 €,

4°) Page 18, 2^{ème} paragraphe : par arrêt du 5 août 2004, la Cour Administrative d'Appel a rejeté la requête de Monsieur FERRY,

5°) Page 23, 4.2.2 : dès l'adoption de l'Avant-Projet Détaillé qui estimait le coût des seuls travaux à la somme de 2 042 659,29 € H.T, nous savions que la totalité de l'opération de la halle des sports, avec les honoraires, le contrôle technique, les études de sol, l'assurance dommage-ouvrage, les frais d'appel d'offres, les travaux de desserte (eau, assainissement, éclairage extérieur, parking), et du mobilier, reviendrait à quelques 2 500 000 € H.T, près de 3 000 000 € TTC ; ainsi, c'est une somme totale de 2 979 358 € qui a été budgétée sur les 4 exercices 2000 à 2003 inclus ;

pour son financement, le Conseil Municipal a recherché et obtenu le maximum de subventions, d'un montant total de 1 386 106 €, aujourd'hui un seul emprunt, de 491 000 €, a été contracté et la Commune a autofinancé pour un peu plus de 1 002 000 € sur ses budgets 2000, 2001, 2002 et 2003 ; ne resterait à souscrire qu'un emprunt de 100 000 € ;

maintenant que la halle des sports a été réceptionnée, nous arrivons à un coût final des seuls travaux de construction de 1 975 710,73 € H.T (à comparer avec les 1 959 567,33 € H.T issus de l'appel d'offres) et l'opération se décompose ainsi :

- travaux et honoraires	:	2 218 305,20
- autres coûts (dont travaux de desserte)	:	205 529,73
- divers matériels et mobiliers à ce jour	:	37 234,12

TOTAL : **2 461 069,05 € H.T**

Je vous souhaite bonne réception de la présente réponse,

Et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.



Le Maire,

M. HUMBERT